

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 08 novembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 31 octobre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Yann CHABOISSIER, Christian FINAS, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Karin THEOLIER.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Humberto FERNANDES
Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX
Denise MELOT à Jérémy TRACQ
Karin THEOLIER à Thierry THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Monsieur Humberto FERNANDES a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Services de transport Hiver 2023/2024

- **Renfort desserte régulière Haute Maurienne Vanoise**
- **Convention de financement Région AURA - CCHMV**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, informe l'assemblée que dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région AURA et la CCHMV et la mise en place par la CCHMV de navettes afin de renforcer l'offre de mobilité locale durant l'hiver 2023/2024, le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à conclure et signer une convention de financement entre la Région AURA et la CCHMV (prise en charge par la Région AURA de 50 % des charges supportées par la CCHMV).

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer la convention de financement entre la Région AURA et la CCHMV dans le cadre du renfort par la CCHMV de la desserte régulière de la Haute Maurienne Vanoise au cours de l'hiver 2023/2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 13 novembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

